

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série I de Fonds alternatif Arrow EC avantage revenu. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Arrow Capital Management Inc. (« Arrow ») au 1-877-327-6048, info@arrow-capital.com, ou visitez le site www.arrow-capital.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

À compter du 1er septembre 2020, East Coast Asset Management SEZC deviendra le sous-conseiller du fonds.

Cet organisme de placement collectif est un fonds alternatif. Il peut investir dans des catégories d'actifs ou utiliser des stratégies de placement qui ne sont pas permises pour les organismes de placement collectif conventionnels. Les stratégies spécifiques qui différencient le présent fonds des organismes de placement collectif conventionnels incluent : l'utilisation accrue d'instruments dérivés à des fins de couverture et des fins autres que de couverture, la capacité accrue de vendre des titres à découvert, et la capacité d'emprunter des espèces pour les utiliser aux fins de placement. Bien que ces stratégies seront utilisées conformément à l'objectif et aux stratégies de placement du fonds, durant certaines conditions du marché, celles-ci pourraient accélérer la vitesse à laquelle votre placement perd de la valeur.

Le présent Fonds a obtenu une dispense lui permettant d'utiliser des stratégies de placement peu réactives au marché selon lesquelles il pourrait vendre à découvert des titres d'une valeur marchande allant jusqu'à concurrence de 100 % de la valeur liquidative du Fonds, sous réserve d'une limite combinée applicable à la vente à découvert et à l'emprunt de fonds de 100 % de sa valeur liquidative. Le Fonds a également obtenu une dispense qui lui permet de vendre à découvert des « titres d'État » jusqu'à concurrence de 300 % de la valeur liquidative du Fonds. Cette limite des ventes à découvert est supérieure aux limites permises en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable à l'égard des organismes de placement collectif traditionnels ainsi que des organismes de placement collectif non traditionnels.

Bref aperçu

Code du fonds : AHP3020

Date de lancement de la série : 26 juin 2020

Valeur totale du fonds au 30 avril 2020 : 109,3 \$ million

Ratio des frais de gestion (RFG): S/O

Gestionnaire du fonds : Arrow Capital Management Inc.

Gestionnaire de portefeuille : Arrow Capital Management Inc.

Sous-conseiller : East Coast Fund Management Inc.

Distributions : Annuellement en décembre (le cas échéant); gains en capital, revenu et/ou remboursement de capital. Automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles, à moins de choisir des distributions en espèces dans le cas d'un régime non enregistré.

Placement minimal : Initial 1 000 \$ / supplémentaire 100 \$

Achats et rachats : Hebdomadaire, le dernier jour ouvrable de chaque semaine (la « fréquence de traitement des transactions »).

Dans quoi le fonds investit-il?

L'objectif de placement du Fonds alternatif Arrow EC avantage revenu est de générer un revenu et de préserver le capital, en investissant dans un portefeuille diversifié constitué principalement d'obligations de première qualité de sociétés nord-américaines

Le Fonds utilisera le levier financier. L'exposition brute globale du Fonds résultant de l'utilisation d'emprunts d'espèces, de ventes à découvert ou d'instruments dérivés visés, qui sera calculé en additionnant les éléments suivants, ne doit pas excéder 300 % de la valeur liquidative du Fonds : (i) la valeur globale des dettes impayées du Fonds en vertu de toute convention d'emprunt; (ii) la valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds; et (iii) la valeur notionnelle globale des positions sur dérivés visés du Fonds, moins la valeur notionnelle globale des positions sur dérivés visés qui sont des positions de couverture.

L'approbation des actionnaires (donnée par une majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires) est nécessaire avant de modifier les objectifs de placement.

Les graphiques ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 avril 2020. Les placements du fonds changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (30 avril 2020)

1. Government of Canada 1.5% 2023-06-01	-39,2 %
2. Merrill Lynch & Co. Inc., Variable Rate, Callable 2.8026% 2022-05-30	25,4 %
3. Government of Canada 2% 2023-09-01	-23,9 %
4. Government of Canada 0.5% 2022-03-01	-23,1 %
5. Government of Canada 2.75% 2022-06-01	-18,8 %
6. Government of Canada 0.75% 2021-03-01	-18,3 %
7. Morgan Stanley, Floating Rate, Callable 2.2875% 2023-02-03	18,2 %
8. Government of Canada 2.5% 2024-06-01	-16,5 %
9. Wells Fargo & Co., Callable 3.184% 2024-02-08	15,8 %
10. Government of Canada 0.75% 2021-09-01	-14,0 %
Pourcentage total de 10 principaux placements	-94,4 %

Nombre total de placements 145

Répartition des placements (%) (30 avril 2020)

	Positions acheteur	Positions vendeur
Actions	5,9	-
Obligations de sociétés	326,2	(7,8)
Obligations fédérales	5,1	(207,3)
Dérivés	-	(0,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7,9	(28,1)
Autres actifs nets	-	(1,3)
Total	345,1	(245,1)

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

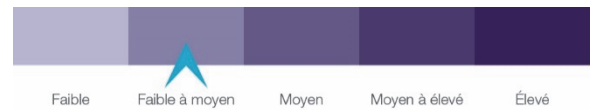
Une façon d'évaluer le risque est de regarder les variations du rendement au fil du temps, ce qu'on appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds dont la volatilité est plus élevée varie au fil du temps. Typiquement, ces fonds ont une probabilité plus élevée de perdre de l'argent et peuvent avoir une plus grande probabilité de rendements plus élevés. Le rendement des fonds dont la volatilité est moins élevée a tendance à moins varier au fil du temps. Typiquement, ces fonds ont un rendement moins élevé une plus faible probabilité de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Arrow estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

Comme il s'agit d'un nouveau fonds, la cote de risque est uniquement une estimation par Arrow Capital Management Inc. En règle générale, la cote est fondée sur l'ampleur des variations du rendement du fonds d'une année à l'autre. Elle n'indique pas la volatilité du fonds dans l'avenir. La cote peut changer au fil du temps. Un fonds dont la cote de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour obtenir des informations supplémentaires sur la cote de risque et les risques spécifiques qui peuvent affecter le rendement du fonds, veuillez consulter la rubrique Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des organismes de placement collectif, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des parts de série I du fonds depuis sa création. Les rendements sont calculés après avoir déduit les frais. Ces frais réduisent les rendements du fonds.

Rendements annuels

Cette information n'est pas disponible car il s'agit d'une nouvelle série qui n'a pas encore fait l'objet d'un placement au moyen d'un prospectus simplifié pour une année civile complète.

Meilleur et pire rendements sur 3 mois

Cette information n'est pas disponible car il s'agit d'une nouvelle série qui n'a pas encore fait l'objet d'un placement au moyen d'un prospectus simplifié pour une année civile complète.

Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible car il s'agit d'une nouvelle série qui n'a pas encore fait l'objet d'un placement au moyen d'un prospectus simplifié pendant 12 mois consécutifs.

À qui ce fonds est-il destiné?

Les investisseurs qui :

- recherchent un placement de moyen à long terme,
 - désirent investir dans un portefeuille diversifié composé principalement de titres à revenu fixe de catégorie investissement
 - sont à l'aise avec un niveau de risque faible à moyenne
- ! Cette série n'est pas appropriée si vous désirez tirer un revenu de votre placement

Ce Fonds traite les ordres d'achat, d'échange et de rachat sur une base hebdomadaire à la dernière date d'évaluation de chaque semaine (la « fréquence de traitement des transactions »). Ce Fonds convient uniquement aux investisseurs qui peuvent accepter la fréquence de traitement des transactions.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties. Si vous détenez votre fonds dans un régime enregistré, les distributions du fonds et les autres montants que vous retirez de votre régime enregistré devront être inclus dans votre revenu aux fins de l'impôt. Des règles différentes s'appliquent aux comptes d'épargne libre d'impôt.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série I du fonds.

Les frais, y compris toute commission, peuvent varier d'une série à l'autre d'un fonds ou d'un fonds à l'autre. Des commissions plus élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Frais d'acquisition

Vous devez choisir une option applicable aux frais d'acquisition lorsque vous achetez des parts du fonds. Renseignez-vous sur les avantages et les désavantages de chaque option.

Option applicable aux frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais de souscription initiaux	De 0 % à 5 % du montant que vous achetez	De 0 \$ à 50 \$ sur chaque 1 000 \$ que vous achetez	Le taux est convenu entre vous et votre représentant. Le montant des frais de souscription initiaux est déduit du montant que vous achetez. Il est remis à la maison de courtage de votre représentant à titre de commission.

Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Les frais du fonds sont composés des frais de gestion, des frais d'exploitation et du coût des opérations. Les frais de gestion annuels des parts de série I sont négociables jusqu'à concurrence de 2,3 % de la valeur de la série. Puisqu'il s'agit d'une nouvelle série du fonds, les frais d'exploitation et le coût des opérations ne sont pas encore disponibles.

Prime de rendement

Le fonds versera à Arrow, pour chaque année civile du fonds, une prime de rendement par part égale à 15 % de l'excédent, à la fin de l'exercice financier, de la valeur liquidative ajustée (telle que définie dans le prospectus) par part par rapport à la valeur liquidative ajustée la plus élevée atteinte auparavant. La prime de rendement sera estimée et s'accumulera chaque jour d'évaluation. Si l'une ou l'autre des parts d'un fonds est rachetée avant la fin d'une année civile, une prime de rendement sera payable à la date du rachat à l'égard de ces parts.

Détails sur les commissions de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Arrow verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Elle la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Le taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez.

Votre représentant peut toucher à l'égard des parts de série I une commission de suivi négociée entre la maison de courtage de votre représentant et Arrow. La commission de suivi peut varier de 0 % à 0,5 %, ce qui correspond à un montant de 0 \$ à 5 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Autres frais

Vous pourriez devoir acquitter d'autres frais lorsque vous achetez, détenez, vendez ou substituez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de gestion	Les frais de gestion pour les parts de Série I du Fonds sont négociés entre vous et Arrow. Le montant maximum payable est de 2,3 % et vous payez cette somme directement à Arrow.
Frais d'opérations à court terme	Au plus 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou substituez dans les 90 jours de l'achat. Ces frais sont versés au fonds.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier le contrat d'achat de titres d'un organisme de placement collectif dans les deux jours ouvrables après la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler votre ordre d'achat dans les 48 heures après la réception de la confirmation de l'achat.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'un achat ou des dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du Fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Information supplémentaire

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et des autres documents d'information du Fonds, veuillez communiquer avec Arrow ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Arrow Capital Management Inc.
36, rue Toronto, bureau 750
Toronto (Ontario) M5C 2C5
Téléphone : (416) 323-0477
Sans frais : 1 (877) 327-6048
www.arrow-capital.com
info@arrow-capital.com

Pour en savoir plus sur les placements dans les organismes de placement collectif, veuillez consulter la brochure intitulée « **Comprendre les organismes de placement collectif** » sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à : www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.